

		Accès piéton			
	niveau de risque	04	13	83	84
BLEU	faible	accès autorisé	autorisé		
VERT	léger		(ces couleurs ne sont pas toutes représentées sur les cartes)		
JAUUNE	modéré	autorisé		autorisé avec prudence	autorisé
ORANGE	sévère, (très sévère pour le 84)	autorisé	autorisé	déconseillé	- autorisé au nord - 5h-12h au sud - 5h-20h sur certains sites touristiques surveillés
ROUGE	très sévère, (exceptionnel pour le 84)	fortement déconseillé	autorisé y compris dans les ZAPEF	- fortement déconseillé - interdit aux îles d'Hyères	interdit
NOIR	exceptionnel	interdit	interdit sauf dans les ZAPEF avec dérogation	interdit	
Pour plus de précision :				06 OUEST : voir Esterel	
		<a href="http://www.randomania.fr/category/reglementation">http://www.randomania.fr/category/reglementation</a>			

### Alpes de Haute-Provence (04) : 3 niveaux de danger du 15 juin au 30 septembre

\* la carte d'alerte incendie : <http://www.dfci04.fr/sensibilite.html>

- Faible (BLEU), léger (VERT), modéré (JAUNE), sévère (ORANGE)
- Risque **très sévère (ROUGE)** : circulation voitures et piétons fortement déconseillée
- Risque **exceptionnel (NOIR)** : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : pas de borne téléphonique (appeler la mairie du lieu) <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/La-prevention-des-incendies/Acces-aux-massifs-forestiers-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

**Borne téléphonique : 08 92 68 02 04**

### Bouches-du-Rhône (13) : 3 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

\* la carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la [préfecture](http://www.paca.gouv.fr) :

<http://www.ancien.paca.gouv.fr/files/massif/index.php>

- mise à jour la veille pour le lendemain. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !

En niveau **ORANGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules sont autorisés ;

- **Changement 2016 !** En niveau **ROUGE**, la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules **sont autorisés toute la journée**. Les travaux de 5 à 13h, sous conditions.
- En niveau **NOIR**, la circulation des personnes, la **circulation et le stationnement des véhicules sont interdits !**
- si le gestionnaire d'un site accueillant du public a fait une demande de dérogation, celui-ci peut être accessible (ZAPEF).  
**Changement ! ZAPEF 2016 :**  
- Abords de l'Abbaye Saint-Michel du Frigolet  
- Parc des sports de Venelles  
- Parc de Figuerolles à Martigues

... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune

**Borne téléphonique 08.11.20.13.13**

- la mairie de la commune où se trouve la randonnée que vous avez projetée

### Var (83) : 4 niveaux de danger du 21 juin au 30 septembre

Du **21 juin au 30 septembre**, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

\* la carte d'accès aux massifs : [http://www.var-adm.net/massifs83\\_web/massifs83.gif](http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif)

mise à jour 18h pour le lendemain

#### Pas de borne téléphonique

- **JAUNE** : risque modéré ; prudence,
- **ORANGE** : risque sévère ; accès déconseillé,
- **ROUGE** : risque très sévère ; accès fortement déconseillé ; sur les voies avec panneau blanc cerclé de rouge, l'accès des véhicules est interdit,
- **NOIR** : risque exceptionnel ; accès totalement interdit.

Certaines voies sont interdites à la circulation des voitures ; pour rejoindre le début d'une randonnée, il faut donc ajouter quelques kilomètres de plus. Voies interdites à la circulation par massif (et commune) : <http://www.var.gouv.fr/voies-interdites-au-public-a5164.html>

Réglementation spécifique îles d'Hyères et conditions particulières concernant le **sentier du littoral**

### Vaucluse (84) : 3 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre

\* La carte du jour sur le : <http://massifs.dpfm.fr/maps/84/>

[Arrêté du 24 juillet 2015](#)

**Attention ! code couleur différent ! le rouge correspond au noir des autres départements**

Site de la préfecture <http://www.vaucluse.gouv.fr/l-acces-aux-massifs-forestiers-en-a6264.html>

- du **1er juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **3 niveaux** : de faible à sévère **VERT (massifs accessibles)**, très sévère **ORANGE**, exceptionnel **ROUGE (accès interdit dans tous les massifs)**
- du **1er juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel* **ROUGE** par la station Météo France de Valabre.

**En cas de risque ORANGE très sévère :**

1. au nord (**zone A**), Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud (**zone B**), massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Lubéron, collines de Basse Durance :
  - **accès réglementé de 5h à 12h**
  - à titre dérogatoire, pour 3 *sites particulièrement touristiques et surveillés*, accès ouvert de 5h à 20h : le Colorado Provençal à Rustrel, la Vallée de l'Aiguebrun à Buoux, la cédraie du Petit Lubéron à Bonnieux et Lacoste, sur sa partie balisée.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

**Borne d'appel : 04 88 17 80 00**

**Liste des communes du  
Vaucluse par ordre  
alphabétique**

	<b>ZONE</b>	<b>SECTEUR</b>			
			Grambois	B:Sud	Luberon
			Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
			Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
			Lacoste	B:Sud	Luberon
			Lafare	A:Nord	Dentelles
			Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
			Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
			Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
			Lauris	B:Sud	Luberon
			Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
			Lourmarin	B:Sud	Luberon
			Malaucène	A:Nord	Dentelles
			Malaucène	A:Nord	Ventoux
			Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
			Maubec	B:Sud	Luberon
			Mazan	A:Nord	Ventoux
			Ménerbes	B:Sud	Luberon
			Mérindol	B:Sud	Luberon
			Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
			Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
			Modène	A:Nord	Ventoux
			Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
			Monieux	A:Nord	Ventoux
			Mormoiron	A:Nord	Ventoux
			Mornas	A:Nord	Barry Uchaux
			Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Luberon
			Murs	B:Sud	Monts Vaucluse
			Oppède	B:Sud	Luberon
			Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Monts Vaucluse
			Pertuis	B:Sud	Basse Durance
			Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
			Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
			Puget	B:Sud	Luberon
			Puyméras	A:Nord	Dentelles
			PuyVert	B:Sud	Luberon
			Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
			Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
			Robion	B:Sud	Luberon
			Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
			Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
			Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
			Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
			Sablet	A:Nord	Dentelles
			Saignon	B:Sud	Luberon
			Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
			Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux
Ansouis	B:Sud	Basse Durance			
Apt	B:Sud	Luberon			
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse			
Aurel	A:Nord	Ventoux			
Auribeau	B:Sud	Luberon			
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles			
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux			
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon			
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance			
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse			
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles			
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse			
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance			
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux			
Bédoin	A:Nord	Ventoux			
Blauvac	A:Nord	Ventoux			
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux			
Bonnieux	B:Sud	Luberon			
Brantes	A:Nord	Ventoux			
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Buoux	B:Sud	Luberon			
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon			
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Cadenet	B:Sud	Basse Durance			
Cadenet	B:Sud	Luberon			
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Caromb	A:Nord	Ventoux			
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse			
Castellet	B:Sud	Luberon			
Cavaillon	B:Sud	Luberon			
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon			
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles			
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux			
Cucuron	B:Sud	Luberon			
Entrechaux	A:Nord	Ventoux			
Faucon	A:Nord	Ventoux			
Flassan	A:Nord	Ventoux			
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse			
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse			
Gigondas	A:Nord	Dentelles			
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse			
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse			
Grambois	B:Sud	Basse Durance			

Mis à jour le 3 juillet 2016

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			